



## FORMULAIRE DE DEMANDE BARRAGE ROUTIER CARITATIF

### INFORMATIONS DU DEMANDEUR

Nom de l'organisme :		NEQ :
Représentant :	Rôle :	Téléphone :
Motif du barrage :		

### PRÉFÉRENCES POUR LA PÉRIODE DU BARRAGE ROUTIER

Mois souhaité (établissez l'ordre de priorité de 1 à 6, 1 étant votre premier choix et ainsi de suite) :	Date souhaitée (samedis, dimanches ou journées fériées uniquement) :
Février	février
Avril	avril
Juin	juin
Août	août
Octobre	octobre
Décembre	décembre

### ATTESTATION DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, vous devez respecter les conditions suivantes (cochez en guise d'attestation) :

- Fournir une preuve d'assurances responsabilité de deux millions;
- Assurer l'identification claire et sécuritaire des bénévoles qui participeront à la collecte de fonds;
- Remettre une identification claire aux automobilistes ayant déjà contribué;
- La durée du barrage sera de 9 h à 14 h.

La Ville de Farnham pourra refuser toute demande dont les conditions d'admissibilité ci-haut mentionnées ne sont pas respectées ou n'ont pas été respectées ultérieurement, ou si la date souhaitée entre en conflit avec un événement déjà planifié sur le territoire.

Les demandes seront traitées selon l'ordre de dépôt et un retour sera effectué dans les trente jours suivant leur réception. Les réservations pour l'année en cours sont considérées à partir du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

La Ville de Farnham se dégage de toute responsabilité relative à l'organisation et la tenue de tout barrage routier.

### ATTESTATION DES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Veuillez transmettre ce formulaire dûment complété à :

Madame Claudie Bussières  
Directrice du Service des loisirs, culture et tourisme  
477, rue de l'Hôtel-de-Ville, Farnham, Québec, J2N 2H3  
cbussieres@ville.farnham.qc.ca  
Téléphone : 450 293-3326, 309